

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 46-350-1926 Indemnités

n° 46-350-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 janvier 1926

Numéro JO

n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro

31 janvier 1926

TEXTE INTÉGRAL

le taux de l'indemnité de zone est fixé pour l'année 1926 à 12 francs par jour pour le chef-lieu et à 15 francs par jour pour les postes de l'intérieur.